

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2023

FUSION DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS
D'EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PRODUCTEURS DE PAPIER - (N° 676)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD37

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Beurain, M. Blairy, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, après le mot :

« convention »,

insérer le mot :

« trisannuelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.